



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Aux partenaires
Aux commissions sociales LASoc
Aux services sociaux LASoc

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Réf:
Courriel: dsas@fr.ch

Fribourg, le 16 novembre 2016

Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg – 2016

Madame, Monsieur,

Selon les résultats du premier rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, 7'577 personnes, soit 3% de la population du canton, sont touchées par la pauvreté. Fruit d'une analyse détaillée impliquant de nombreux partenaires, ce rapport démontre l'importance de concentrer les actions politiques sur plusieurs leviers, en sus des mesures d'aide matérielle. Les efforts du canton pour combattre la pauvreté vont dans la bonne direction et doivent être poursuivis en tenant compte de l'évolution des besoins des personnes les plus fragiles de la société.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ledit rapport¹. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de divers résultats.

« Sont réputées pauvres, les personnes, les familles ou les groupes qui disposent de si peu de moyens (matériels, culturels et sociaux) qu'ils sont exclus du mode de vie considéré comme un minimum acceptable dans l'Etat membre où ils vivent ».² Cette définition de la pauvreté, telle qu'utilisée par l'Union européenne et le Conseil fédéral, a servi de base pour l'analyse de la situation sociale et de la pauvreté dans le canton de Fribourg. Commencés en 2011, des travaux conséquents ont été menés par le Service de l'action sociale en collaboration avec divers services cantonaux, notamment : le Service des contributions, le Service de la statistique, l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service de la population et des migrants et le Service des subsides de formation.

Les chiffres clés du canton de Fribourg

La récolte et l'analyse d'un nombre important de données sensibles a permis de constater, pour l'année de référence 2011, que parmi les 7'577 personnes touchées par la pauvreté, 2'020 sont bénéficiaires de l'aide sociale, 3'749 reçoivent des prestations telles qu'assurance-chômage, AVS-AI, prestations complémentaires, etc. en complément de leurs revenus, 887 vivent uniquement de prestations et enfin 921 vivent sans aucun transfert social. Ces dernières représentent la catégorie définie comme « pauvreté cachée ».

¹ Le document peut également être téléchargé sur le site du Service de l'action sociale à l'adresse : http://www.fr.ch/sasoc/fr/pub/action_sociale/rapport-sur-la-situation-sociale.htm

² Département fédéral de l'intérieur, 2010

En outre, 25'518 Fribourgeois et Fribourgeoises, soit 10% de la population sont exposés à un risque de pauvreté. Cela signifie que ces personnes vivent dans un ménage dont le revenu disponible correspond à 60% du revenu médian (revenu disponible après paiement des dépenses obligatoires comme par exemple les impôts ou l'assurance maladie obligatoire). Cela représente 2'376 francs par mois pour une personne seule. Quel que soit son revenu, un ménage utilise 25% pour les dépenses obligatoires.

Un cumul de désavantages

Les conditions d'existence et non seulement les ressources matérielles peuvent être source de pauvreté. Le rapport identifie les principales difficultés qui, souvent dans les situations de pauvreté, se combinent entre elles. On peut relever parmi elles, le défaut de réseau familial ou social, le manque de formation dans la jeunesse, la fracture numérique ou encore les aspects liés au logement. Ainsi, le rapport relève que 83% des personnes pauvres sont concernées par une problématique touchant le logement, soit une charge locative trop importante, un logement insalubre ou encore mal situé, un dernier point qui influe par exemple sur le budget transports d'un ménage.

Pauvreté des enfants : une bombe à retardement

La moitié des Fribourgeois et Fribourgeoises en situation de pauvreté se trouve dans un ménage où la source de revenu principal provient d'une activité professionnelle. La tertiarisation du marché du travail et la diminution du nombre de places pour les personnes faiblement qualifiées, la présence accrue des femmes sur le marché du travail à temps partiel, le taux de divorces, les exigences de mobilité ou les réformes des assurances sociales sont autant de réalités qui changent le modèle de société dans lequel nous évoluons depuis des années. Ainsi, 16% de familles monoparentales, tenues majoritairement par des femmes, sont touchées par la pauvreté.

Les femmes sont fortement touchées par le phénomène de la pauvreté, mais pire encore, la pauvreté des enfants est une véritable bombe à retardement. Nous devons trouver les remèdes pour effacer les stigmates de la pauvreté, éviter qu'elle ne parasite toute une vie. C'est une responsabilité de toute la classe politique.

Même si le dispositif social actuellement en vigueur en Suisse et dans le canton produit les résultats escomptés en réduisant les inégalités et en limitant la pauvreté – près d'une centaine de mesures sont mises en place dans divers domaines – il s'agit de faire évoluer le système avec la société. Le rapport sur la pauvreté devient ainsi un instrument important, qui permettra de définir des mesures qui collent au plus près de la réalité.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous transmets, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

AC Demierre

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Annexe

—
Mentionnée